



0909334402

DATE DEPOT : 2009-11-02

NUMERO DE DEPOT : 93344

N° GESTION : 1996B00471

N° SIREN : 403352073

DENOMINATION : FIDUCIAIRE SAINT HONORE

ADRESSE : 230 RUE DU FBG SAINT-HONORE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/07/07

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

FIDUCIAIRE SAINT HONORÉ

Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 112,25 €
Siège social : 230, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

RCS PARIS B 403 352 073

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 7 juillet, à onze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire 41, rue Vivienne – 75002 PARIS, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Mlle Nadine GALATAUD, gérante.

Etaient présents :

• Mlle Nadine GALATAUD, propriétaire de	2 287 parts
• M. Xavier FRUCHAUD, propriétaire de	1 part

soit au total	2 288 parts
sur les 2 500 parts composant le capital social.	

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

La Gérante rappelle que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts.

PREMIERE RESOLUTION

- Aux termes d'un acte sous seing privé du 7 juillet 2009 à Paris, Monsieur Xavier FRUCHAUD, demeurant 3 rue de Montebello – 78000 VERSAILLES, a cédé à Mademoiselle Nadine GALATAUD, demeurant 230 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, sa part n° 1 lui appartenant dans la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-14, un original dudit acte a été déposé le 31 janvier 2004 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance.

Connaissance prise des cessions de parts ci-dessus consenties, les associés décident, en conséquence, de modifier l'article 8 des statuts par les dispositions ci-après :

« Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à 38 112,25 euros. Il est divisé en 2 500 parts sociales de 15,2449 euros chacune, numérotées de 1 à 2 500. A la suite des différentes cessions de parts intervenues suite notamment au décès de Monsieur Jean CRESPIY, ces parts sociales se trouvent réparties comme suit :

Nom de l'Associé	Qualité	Nombre de parts	Numéros
Phi Dominic TRAN HUU	Commissaire aux comptes	1	2
Tri TRAN HUU	Expert Comptable	1	3
Brigitte NEHLIG	Commissaire aux Comptes	1	4
Annie ROGNANT	"	1	6
Nadine GALATAUD	"	2 288	1 et 7 à 2 293
Brigitte CRESPIY	"	208	5 et 2 293 à 2 500
		2 500	

Total des parts composant le capital social : 2 500 parts, entièrement libérées.

Les associés déclarent expressément que les parts représentatives du capital social ont été entièrement souscrites et libérées et qu'elles ont réparties entre eux conformément aux indications qui précèdent. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé après lecture.



Nadine GALATAUD
Gérante